

GOUVERNANCE

● COMITÉ D'ORIENTATION

Mandat du comité d'orientation

- Le comité d'orientation identifie les besoins et priorités en termes de perfectionnement professionnel, pour les autorités scolaires francophones

Composition (membres) du comité d'orientation

- La direction exécutive du CPFPP
- Représentant du conseil scolaire FrancoSud
- Représentant du conseil scolaire du Nord-Ouest
- Représentant du conseil scolaire Centre-Est
- Représentant du conseil scolaire Centre-Nord

Rôles et responsabilités des membres du comité d'orientation

- Agir en tant que liaison dans chaque région afin d'identifier et établir les priorités en perfectionnement professionnel
- Établir et réviser le plan d'action
- Établir le calendrier de formations
- Collaborer avec le Consortium pour qu'il offre des formations et des accompagnements dans chacune des régions
- Identifier des animateurs existants et appuyer l'expansion de la capacité en leadership dans le domaine du perfectionnement professionnel
- Assister à 8 à 10 réunions par année (selon le besoin)

● COMITÉ CONSULTATIF

Mandat du comité consultatif

- Le comité consultatif regroupe les partenaires de l'éducation francophone de la province.
- Le comité consultatif se rencontre afin de faciliter la collaboration et le partage des ressources, projets, et initiatives dans le domaine de l'éducation et la francophonie Albertaine.

Composition (membres) du comité consultatif

La composition du comité consultatif sera déterminée en fonction de ce qui suit :

- La direction exécutive est chargée de former un comité consultatif, qui regroupe les partenaires intéressés par l'éducation francophone en Alberta.
- Le comité consultatif sera établi au niveau provincial et les organisations et groupes suivants seront invités à participer :
 - une direction générale d'une autorité scolaire francophone
 - un représentant par autorité scolaire francophone (responsable du PP)

- la direction exécutive de la FCSFA
 - le campus Saint-Jean
 - le CFED
 - la FPFA
 - le CÉDÉFA
 - Alberta Education - un représentant de French Language Services ou des Services Externes.
 - l'unité 24, ATA
 - un représentant du Cadre de perfectionnement de l'ATA
- Toute autre partie prenante de l'éducation francophone qui souhaiterait être membre du comité consultatif du CPFPP peut faire la demande à la direction exécutive qui l'examinera à sa table de gouvernance par la suite.

Rôles et responsabilités des membres du comité consultatif

- Chaque membre est invité à partager les ressources, projets et initiatives de la part de leur organisation lors de la réunion annuelle.

Réunions

- Le CPFPP organisera une (1) réunion par année scolaire (d'habitude au mois de mai)
- L'endroit, la date et le format (en personne ou virtuel) des réunions seront déterminés par la direction exécutive, en consultation avec les membres du comité consultatif
- Des réunions spéciales, en plus de la réunion ordinaire, peuvent être convoquées par la direction exécutive, selon les besoins
- La direction exécutive est responsable, en collaboration avec les membres du comité consultatif, de la préparation de l'ordre du jour et les notes de la rencontre qui seront distribuées à tous les membres suivant la réunion.
- La direction exécutive ou son délégué, préside toutes les réunions du comité consultatif.